

Les crédits

avec des navires longs de 300 et même 400 pieds dans certains cas. Il s'agit là de gigantesques usines flottantes de transformation du poisson. À 12 milles au large de nos côtes, on compte 250 de ces usines de transformation du poisson dont les activités sont autorisées par le gouvernement du Canada, alors que ce dernier essaie de déterminer quelle aide économique donner aux Néo-Écossais et aux Terre-Neuviens mis à pied. L'aide étrangère a-t-elle été remplacée par l'aide aux pêcheurs étrangers? Est-ce là ce qui s'est produit? Les travailleurs des usines de transformation du poisson qui sont en chômage et les pêcheurs veulent que la zone de 200 milles soit réservée aux Canadiens afin que ceux-ci puissent exploiter cette ressource.

Le gouvernement du Canada peut dire ce qu'il veut et essayer de convaincre les pays étrangers de faire ceci ou cela à plus de 200 milles au large de la côte canadienne, mais nous avons une simple question à poser. Pourquoi donner au gouvernement polonais des permis de pêche à la plie grise? Pourquoi, vendredi dernier, le gouvernement a-t-il donné aux îles Faeroe 15 permis de pêche au turbot? C'est ce même turbot que nous pêchons aussi. Pourquoi le gouvernement va-t-il accorder 20 ou 30 permis de plus à des chalutiers-usines de l'Allemagne de l'Est pour qu'ils viennent pêcher les mêmes poissons que nous?

Écoutez la liste de poissons qu'ils pourront pêcher, monsieur le Président: la morue, le sébaste, l'aiglefin, le merlu argenté, la plie grise, le calmar, le capelan et le grenadier. Nous n'avons peut-être pas besoin du grenadier. Nous ne le pêchons pas. C'est un petit poisson à grosse tête, comme certains politiques que nous connaissons, qui vit en eau profonde. Nous n'avons pas besoin de ce poisson. La liste comprend également la maraiche, comme je l'ai déjà mentionné. Pourquoi accorder des permis de pêche à d'autres pays? S'ils ont besoin de ce poisson, pourquoi ne le pêcherions-nous pas nous-mêmes pour le leur vendre? Que le gouvernement cesse d'accorder à des bateaux étrangers des permis qu'il a refusés à des bateaux canadiens. Tous les députés de la côte est ont des électeurs qui veulent des permis de pêche au capelan cette année.

• (1140)

Il y a des centaines et des centaines de propriétaires de bateau qui ne peuvent pas obtenir de permis de pêche au capelan et qui voient maintenant les Russes pêcher le capelan à 12 milles au large de la côte de Terre-Neuve. Le problème est là, juste à côté de chez eux. Nous ne voulons pas que l'avenir de l'est du Canada et nos pêches soient administrés comme un club social aux Affaires

extérieures. Nous voulons la justice. Nous voulons que ces permis soient révoqués. La première chose que le gouvernement du Canada doit faire, c'est mettre de l'ordre dans ses propres affaires.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Reprenons le débat. Le ministre des Travaux publics a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, tous les partis ont discuté de la longueur qu'auront les discours aujourd'hui. Je voudrais faire une proposition qui pourrait permettre à davantage de députés de participer au débat. Pour aujourd'hui, les partis d'opposition proposeraient qu'après que les trois premiers orateurs auront terminé leurs remarques, on leur permette de partager le temps qui leur est imparti en deux périodes de dix minutes chacune, suivies de cinq minutes pour les questions et les commentaires. Autrement dit, les partis d'opposition choisissent aujourd'hui de partager leurs 20 minutes plus 10 minutes en deux périodes de 10 minutes plus 5 minutes. Le gouvernement y consentira peut-être mais on me dit qu'aujourd'hui le préavis est trop court pour que cela soit possible de le faire. Si on pouvait faire de cette question un ordre de la Chambre, je vous en serais très reconnaissant.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous du côté du gouvernement n'y voyons aucun inconvénient. C'est à notre avis une bonne idée qui pourra peut-être à l'avenir être appliquée à tous les partis. La seule chose dont nous voudrions nous assurer c'est que nous, en tant que ministériels, nous gardions les temps de parole qui nous sont réservés aujourd'hui à cause de la nature du sujet abordé et des arguments que nous voulons invoquer dans le débat en question. Nous n'y voyons donc pas d'inconvénient. Nous sommes très heureux d'autoriser les députés de l'opposition à diviser en deux leur temps de parole.

M. Murphy: Monsieur le Président, nous sommes également d'accord. Cela a été proposé à une réunion des whips la semaine dernière. Pour que le public comprenne ce dont il s'agit, nous permettons à davantage de députés de parler de la question du Canada atlantique aujourd'hui. Nous estimons que cela ne crée pas forcément un précédent, mais nous procéderons ainsi avec toutes les motions de l'opposition dont nous serons saisis. Le gouvernement voudra peut-être procéder de la même manière pour certains de ses projets de loi. Nous ne pensons pas que l'on puisse généraliser cet usage. On doit vrai-